

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2025-179**

Le Maire de Tinqueux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Ludomania, en vue de l'organisation les 6 et 7 septembre 2025 d'une manifestation "Faites du jeu" sur l'esplanade Bronquard à Tinqueux notamment pour l'installation d'un barnum, de totems et de deux ou trois voitures d'un concessionnaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Ludomania est autorisé à installer les 6 et 7 septembre 2025 un barnum, des totems et deux ou trois voitures d'un concessionnaire dans le cadre de la manifestation "Faites du jeu" sur l'esplanade Bronquard à Tinqueux, l'esplanade Bronquard sera fermée avec des barrières de chantier.

ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Le Centre Technique Municipal,
Ludomania.

Fait à Tinqueux le 23 mai 2025.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNÉ

